



Le programme législatif
et de travail de la
Commission pour 2004
page 1

Priorités pour la
présidence irlandaise
page 2

Nouveau site web site
sur la mise en œuvre
de "Education &
Formation 2010"
page 3

Année européenne de
l'éducation par le sport
page 3

Réunion du Conseil –
Emploi, politique
sociale, santé et
consommateurs
Page 4

Réunion du Conseil –
Education, jeunesse et
culture
page 6

Réunion du Conseil –
Emploi, politique
sociale, santé et
consommateurs
page 9

Invitation à la
rencontre : « Biologie
moderne et visions de
l'humanité »
page 10

Le programme législatif et de travail de la Commission pour 2004

La Commission a publié le Programme législatif et de travail de la Commission pour 2004. Il s'agit du dernier Programme législatif et de travail de la Commission Prodi, puisque la nouvelle Commission entrera en fonction le 1er novembre 2004.

Objectifs du programme

L'objectif principal du Programme législatif et de travail de la Commission pour 2004 est de se concentrer sur les priorités de la Commission, annoncer ses principales propositions pour 2004 ainsi qu'un nombre limité de propositions importantes menées depuis 2003 et enfin finaliser la sélection de propositions pour lesquelles une analyse d'impact étendue sera nécessaire. Le programme fournit également une évaluation préliminaire des progrès réalisés à ce jour afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la Commission Prodi, souligne la nécessité du suivi juridique par le Conseil et le Parlement européen des propositions déjà présentées par la Commission, et fait le rapport de la poursuite des travaux relatifs à la simplification et la codification des acquis.

Aperçu et défis pour 2004

Selon la Commission, l'Union européenne devra faire face à trois grands défis en 2004: façonner la nouvelle union, définir des priorités pour l'agenda politique, et développer l'action extérieure de l'Union.

Les faibles performances économiques observées dans les économies de l'UE à la fin 2002 se sont poursuivies dans la première moitié de 2003. En conséquence, la Commission estime que pour la troisième année consécutive, la croissance risquera d'être décevante. Toutefois, elle estime également que la confiance des agents économiques est revenue et que la conjoncture internationale s'améliore. Malgré ces projections de reprise, le marché du travail paie le lourd tribut d'une longue période de croissance stagnante, qui devrait encore perdurer.

La Commission confirme les priorités politiques identifiées dans la stratégie politique annuelle pour 2004: accession de 10 nouveaux états membres, stabilité et développement durable. (http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2003/com2003_0083en01.pdf)

Conclusions

La conclusion du programme est que 2004 sera une année cruciale pour l'Union européenne. La tâche principale en 2004 sera d'achever l'intégration complète de 10 nouveaux états membres dans l'Union européenne et de définir sa forme future. En même temps, l'Union européenne devra aller de l'avant dans son agenda politique, en s'assurant que les citoyens européens puissent jouir de bonnes perspectives de stabilité et de développement durable.

Le programme législatif et de travail de la Commission pour 2004 :

http://europa.eu.int/comm/off/work_programme/index_fr.htm

Priorités pour la présidence irlandaise

Depuis le 1er janvier, l'Irlande a repris la présidence de l'UE pour la sixième fois et cela jusqu'au 30 juin 2004. Selon la tradition, la présidence irlandaise a défini un certain nombre de priorités dans les différents domaines politiques. Dans le domaine de l'éducation, les trois premières priorités sont la disponibilité de l'éducation, Europass et le rapport intermédiaire.

Disponibilité de l'éducation, formation et apprentissage tout au long de l'existence

Au 1er mai 2004, l'élargissement de l'Union européenne va l'enrichir en ressources humaines. La présidence irlandaise va dès lors encourager des mesures visant à assurer la disponibilité de l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de l'existence qui seront nécessaires pour permettre aux individus d'exploiter tout leur potentiel dans la société de la connaissance.

Europass

En raison de l'importance de l'amélioration de la reconnaissance mutuelle des qualifications en vue de la mobilité, la présidence irlandaise va se concentrer sur l'initiative 'Europass' visant à une plus grande transparence des qualifications et des compétences.

Le rapport intermédiaire

Le Conseil va également préparer son rapport intermédiaire pour la réunion du Conseil européen organisée au printemps, en

déterminant des lignes directrices pour l'avenir afin de poursuivre les aspects essentiels du programme de Lisbonne en matière d'éducation, de compétences et de formation et de faire progresser le travail sur la nouvelle génération de programmes européens sur l'éducation, la formation et la jeunesse.

Pour de plus amples informations, consultez le site web de la présidence européenne:
<http://www.eu2004.ie/templates/homepage.asp?sNavlocator=1>

Nouveau site web sur la mise en œuvre de "Education & Formation 2010"

La Commission vient de lancer un nouveau site web intitulé "Education et Formation 2010 – systèmes différents, objectifs partagés". Ce site web, bien organisé, propose diverses informations utiles sur la stratégie de Lisbonne et l'éducation. Il s'ouvre sur une introduction chronologique présentant les principales actions prises dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et l'éducation. En outre, il fournit des informations détaillées, tous les documents de référence importants ainsi que les différents programmes et domaines de politiques et d'action. Des documents produits par les groupes de travail ainsi que des nouvelles récentes sur la stratégie de Lisbonne sont également disponibles et mis à jour d'après les mesures et initiatives les plus récentes.

Voir le site web:
http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/et_2010_fr.html

Année européenne de l'éducation par le sport

L'Année européenne de l'éducation par le sport a débuté le 1er janvier 2004. Au cours de l'année à venir, 28 pays vont se concentrer sur la promotion des valeurs éducatives du sport et le renforcement des liens entre le monde du sport et celui de l'éducation.

L'un des plus importants objectifs de l'Année européenne de l'éducation par le sport est celui d'attirer l'attention de l'opinion publique européenne (et en particulier des jeunes) sur l'importance du sport sur le développement de la personnalité et les compétences sociales. En outre elle vise à encourager le sport comme facteur de développement de la personnalité et des compétences sociales, et à encourager les liens entre l'éducation et le sport en Europe.

L'Année européenne de l'éducation par le sport était également à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du CSEE en décembre 2003. Les participants à l'Assemblée Générale se sont accordés sur la nécessité de prendre les initiatives suivantes pour 2004:

- Consulter les organisations membres sur les initiatives à prendre en relation avec l'Année européenne de l'éducation par le sport.
- Soutenir les initiatives des organisations membres en compilant les rapports nationaux et en évaluant les activités tout en tenant compte de la nécessité de nouvelles initiatives au niveau européen.
- Soumettre les conclusions aux organisations membres et à la Commission européenne.

En vue de l'organisation d'événements liés à l'Année européenne de l'éducation par le sport, la Commission a lancé en mai 2003 un appel d'offres pour la sélection des projets de transition pour les 6 premiers mois de 2004. La dernière phase de l'appel d'offres, clôturée le 1er mars 2004, concernera des projets planifiés pour débiter en juillet 2004.

Le lancement officiel de l'année se déroulera en janvier et sera un des principaux événements du début de la présidence irlandaise. Un organisme national de coordination a été désigné dans chaque pays participant afin de surveiller le déroulement de l'Année.

La décision de baptiser 2004 « Année européenne de l'éducation par le sport » a été prise en 2003 par le Parlement et le Conseil européen, sur base d'une proposition de la Commission.

Plus d'information: <http://www.eyes-2004.info>

Réunion du Conseil – Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Le Conseil (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) s'est réuni le 20 octobre à Luxembourg.

Travail non-déclaré

Une résolution sur le travail non-déclaré a été adoptée. Cette résolution était une initiative de la présidence. Elle n'affectera pas les lignes directrices européennes en matière d'emploi et ne sera pas contraignante pour les Etats membres.

Immigration, intégration et emploi

Le Conseil a tenu un débat politique sur la Communication de la Commission sur l'immigration, l'intégration et l'emploi (juin 2003). Cette Communication passe en revue les politiques d'intégration au niveau national ainsi qu'au niveau de l'UE et examine le rôle de l'immigration dans le cadre du contexte du vieillissement des populations, tout en suggérant des manières de promouvoir l'intégration des immigrants.

L'ensemble des délégations a accueilli favorablement la Communication de la Commission en estimant qu'elle constituait une bonne base pour le travail futur et a souligné que toutes les initiatives devraient être prises dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie européenne pour l'emploi.

Certaines délégations ont souligné que l'immigration provenant de pays du Tiers-Monde ne pourrait résoudre que de manière limitée le problème de la pénurie de main d'œuvre dû au vieillissement de la population. Ils ont insisté sur l'importance d'exploiter toutes les ressources du marché de travail interne, y compris le potentiel des futurs Etats membres.

Une importante majorité des délégations était en faveur de la rédaction de principes généraux visant à l'intégration des immigrants légaux dans le marché du travail au niveau de l'UE, tout en permettant aux Etats membres de répondre à leur situation de marché spécifique.

Des mesures spécifiques devraient être prises afin de faciliter l'intégration des immigrants légaux dans le marché du travail selon les principes de non-discrimination, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'éducation (entre autres les compétences linguistiques) et à la formation. Ces mesures devraient prendre en compte à la fois la situation des nouveaux immigrants ainsi que la situation des immigrants de la deuxième et troisième générations.

Sur base de la discussion, le Conseil a demandé à Coreper de préparer un ensemble de conclusions, en vue de les soumettre au Conseil lors de sa réunion de décembre.

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil est parvenu à un accord général sur les chapitres relatifs aux allocations de préretraite et aux allocations familiales de la proposition de Règlement destiné à remplacer l'actuel système de coordination de la sécurité sociale. Le Conseil a demandé au Comité des représentants permanents de progresser rapidement dans ce dossier afin de lui permettre d'arriver à un accord général lors de la réunion de décembre.

En raison de la nécessité spécifique, à Luxembourg, d'atténuer les conséquences du projet actuel de chapitre 6 (allocations de chômage), un accord sur ce chapitre a dû être reporté à décembre.

Au vu de la complexité et de l'urgence de ce dossier, il a été décidé de parvenir à un accord au Conseil en procédant chapitre par chapitre. Des accords partiels ont déjà été obtenus sous les présidences espagnole, grecque et danoise. L'approbation finale va être soumise à accord sur l'ensemble du texte. Entre-temps, les accords sur les différents chapitres sont considérés provisoires.

La proposition a pour objectif de remplacer et de simplifier la législation communautaire contenue dans le règlement 1408/71/EEC. L'objectif principal est de supprimer les obstacles liés à la libre circulation des personnes, ainsi qu'à la coexistence de différents systèmes nationaux de sécurité sociale.

DAPHNE II¹

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la proposition de Décision visant à établir la seconde phase du programme DAPHNE II (2004-2008). Le Conseil va adopter officiellement sa position commune lors de l'une des séances postérieure à la finalisation du texte.

Ce programme a pour objectif la prévention et la lutte contre la violence faite aux enfants, aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à la protection des victimes et des groupes à risques.

Lutte contre la traite d'êtres humains

Le Conseil a adopté une résolution visant à lutter contre la traite d'êtres humains, en particulier des femmes.

Réunion du Conseil - Education, jeunesse et culture

Le Conseil (Education, jeunesse et culture) s'est réuni les 24 et 25 novembre 2003 à Bruxelles.

Erasmus Mundus

Le Conseil a adopté à l'unanimité le programme éducatif Erasmus Mundus. Ce programme, prévu pour une durée de 5 ans (2004-2008) vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la compréhension interculturelle. Son budget est passé de 200 millions d'euros dans la proposition initiale à 230 millions d'euros.

¹ DAPHNE II. Voir entre autres:

http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/daphne/funding_daphne_en.htm

eLearning

Le programme eLearning a également été adopté à l'unanimité par le Conseil. Le programme va être établi pour une période de 3 ans (2004-2006) et vise à intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe.

Programme d'action communautaire

Sur base d'un compromis de la présidence, le Conseil a obtenu un consensus politique à l'unanimité sur ce Programme d'action communautaire. Le compromis de la présidence entraîne deux changements par rapport à la proposition initiale. La durée du programme a été réduite à 3 ans (2004-2006) au lieu de 5 ans (2004-2008). Le budget a été réduit de 129.620 millions d'euros à 77 millions d'euros. Cet accord politique ouvre la voie à l'adoption formelle d'une position commune du Conseil.

Systèmes d'éducation et de formation en Europe

Le Conseil a eu un échange de vues constructif sur base d'un questionnaire de la présidence concernant un rapport intermédiaire conjoint relatif au programme de travail détaillé de la poursuite des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe.

Une majorité de délégations se sont accordées sur les points suivants:

- La poursuite des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe devrait être plus active. Un groupe de travail de haut niveau n'est dès lors pas nécessaire à ce stade.
- Le suivi par la Commission des actions menées dans les domaines de la formations et de l'éducation devraient être flexibles, non-bureaucratiques, et observer le principe de la subsidiarité. Des rapports annuels des Etats membres ne sont dès lors pas nécessaires.
- Le programme de travail et les indicateurs de référence devront prendre en compte les caractéristiques spécifiques de chaque Etat membre à leur niveau respectif.
- Le rapport intermédiaire doit insister sur les progrès réalisés par les Etats membres dans la mise en œuvre du programme de travail détaillé.

Les Ministres de l'Education et la Commission doivent soumettre un rapport d'activités sur la mise en œuvre des objectifs déterminés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne

pour les systèmes d'éducation et de formation en Europe lors du Conseil de l'Europe organisé au printemps 2004. Le Conseil de l'Education et la Commission vont dès lors adopter un rapport intermédiaire le 26 février 2004, qui sera ensuite présenté au Conseil européen.

Plan d'action pour les langues

Le Conseil a pris note de la présentation de la Commission de son plan d'action 2004-2006 "Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique". L'Année européenne des langues 2001 a servi de base à la préparation de ce plan d'action, puisque la Commission a expérimenté et observé la nécessité d'améliorer la connaissance des langues et la diversité linguistique. Les principaux domaines du programme seront l'apprentissage des langues tout au long de l'existence, une amélioration de l'apprentissage des langues ainsi que la mise en place d'un environnement convivial pour les langues. L'objectif principal du plan est de permettre à tous les élèves d'apprendre deux langues en plus de leur langue maternelle. Un rapport d'évaluation de la Commission au Parlement européen ainsi qu'au conseil est prévu pour 2007.

Combattre l'exclusion sociale des jeunes

Une résolution intitulée "Faire de l'école un lieu d'apprentissage ouvert pour prévenir et combattre le décrochage scolaire et le malaise des jeunes et favoriser leur inclusion sociale" a été adoptée à l'unanimité par le Conseil. La Résolution suggère en particulier que les Etats membres encouragent les partenariats entre les écoles, les associations de parents, les entreprises et les autorités locales et soutiennent la formation des éducateurs, des formateurs et des enseignants.

Société de la connaissance

Le Conseil a également adopté une résolution sur "Le développement du capital humain pour favoriser la cohésion sociale et la compétitivité dans la société de la connaissance".

Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse

Le Conseil est parvenu à l'unanimité à un accord politique sur la proposition d'établir un programme d'action communautaire visant à promouvoir des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse. Le programme d'action comprend deux parties : les subventions destinées au fonctionnement du Forum européen de la jeunesse et les subventions destinées au fonctionnement des organisations de jeunesse internationales non-gouvernementales. Les subventions vont provenir directement de la Commission. Le budget sera de 13 millions d'euros et le programme s'étendra sur une période de 3 ans (2004-2006).

Avenir de la coopération dans le domaine de la jeunesse

Le Conseil a adopté une résolution sur «les objectifs communs en matière de participation et d'information des jeunes » et a eu un échange de vues sur les liens entre la politique de la jeunesse et les autres secteurs. Les conclusions de la discussion seront utilisées par la Commission dans ses initiatives futures. Le débat s'est centré sur l'efficacité d'initiatives nationales prises dans le contexte d'une approche combinée du secteur de la jeunesse et d'autres secteurs ainsi que de la complémentarité entre les programmes nationaux et communautaires.

Réunion du Conseil – Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Une autre réunion du Conseil (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) a eu lieu les 1er et 2 décembre à Bruxelles.

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil est parvenu à l'unanimité à atteindre un accord politique partiel sur la proposition de Règlement visant à remplacer le système de coordination de la sécurité sociale, sur la base de la proposition de compromis de la présidence. Le Conseil a invité le Comité des représentants permanents à poursuivre le travail sur les annexes en vue d'atteindre un accord politique total sur le projet de Règlement avant la fin de l'année.

Les deux thèmes majeurs liés à ce dossier (sur la table du Conseil depuis 1999), concernaient des dispositions relatives au chapitre concernant le chômage.

La première question avait trait au paiement des allocations de chômage d'employés frontaliers et saisonniers. Des réserves ont été émises au sujet du coût des allocations de chômage devant être versées par l'Etat de résidence à des personnes sans emploi ne résidant plus dans l'Etat dans lequel elles étaient employées. Puisque l'Etat de résidence ne recevait pas les contributions correspondantes, il a été proposé que l'Etat dans lequel s'était déroulée la dernière activité, rembourse, dans certaines limites, le coût des allocations de chômage versées par l'Etat de résidence.

L'ensemble des délégations, ainsi que la Commission, ont été en mesure d'accepter la dernière proposition de compromis de la présidence.

La seconde question concernait la demande du Luxembourg visant à obtenir une période de transition spécifique compte tenu de la nécessité de renforcer ses services de l'emploi du fait que

les travailleurs frontaliers pourront aussi s'inscrire auprès des services de l'Etat où ils ont exercé leur dernière activité. Le Conseil a accordé au Luxembourg une période transitionnelle de deux ans.

Comité de protection sociale

Le Conseil est parvenu à un accord sur une approche générale en vue d'établir un Comité de la Protection Sociale (CPS) en accord avec sa nouvelle base légale. Le Comité va continuer à promouvoir la coopération sur les politiques de protection sociale entre les Etats membres et la Commission.

Egalité d'accès

La présidence a fourni des informations au Conseil au sujet de la Résolution adoptée par le Conseil les 26 et 27 novembre 2003 sur l'égalité d'accès et de participation des femmes et des hommes à une société de la connaissance tournée vers la croissance et l'innovation. La Commission a également fourni des informations écrites au Conseil sur la présentation d'une Directive du Conseil mettant en œuvre le principe de traitement équitable entre hommes et femmes dans l'accès et l'offre de biens et services, adoptée le 5 novembre 2003.

DAPHNE II (2004-2008)

Le Conseil a adopté à l'unanimité une position commune sur la décision d'établir la seconde phase du programme DAPHNE II (2004-2008). Ce programme a pour objectif la prévention et la lutte contre la violence faite aux enfants, aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à la protection des victimes et des groupes à risques.

Ce point a été adopté sans débat.

Invitation à la rencontre: “ Biologie moderne et visions de l'humanité”

La Direction de la recherche de la Commission européenne organise une rencontre intitulée “ Biologie moderne et visions de l'humanité” qui aura lieu les 22 et 23 mars 2004 à Gênes, en Italie.

Les dernières avancées dans le domaine de la biologie ont remis en question bon nombre de nos convictions relatives à la nature humaine. Autant de certitudes qui n'avaient jamais été mises en doute pendant des siècles. Quel sera l'impact de cette évolution sur la façon dont nous nous percevons et dont nous utilisons les nouvelles connaissances pour créer une société meilleure, et pour mieux comprendre l'être humain ?

Les réponses à certaines de ces questions pourraient être apportées par le Groupe européen des sciences de la vie organise une rencontre spécifique, rassemblant des experts de différentes disciplines: scientifiques, psychiatres, philosophes, sociologues, politiciens, journalistes, écrivains et poètes. Il leur sera demandé de situer la biologie dans un contexte plus large de compréhension historique, philosophique et émotionnelle et d'évaluer de quelle manière ces nouvelles connaissances affectent la vision que l'humanité a d'elle-même.

Toutes les organisations membres et organisations membres associées du CSEE sont invitées à assister à cette conférence.

Le programme préliminaire ainsi que des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante:
http://europa.eu.int/comm/research/conferences/2004/biology/index_en.html

L'inscription est en ligne sur le site de la Commission:
<http://europa.eu.int/comm/research/biology.html>